

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00382

**APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 111
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND
représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

RECUEIL PREFECTURE
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201203-0202003820

DATE DE SIGNIFICATION : 11 décembre 2020

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON,
M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 et suivants et R. 153-20 et R. 153-21 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds approuvé le 27 janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020 relative aux modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Jean-Bonnefonds ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu les pièces du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Jean-Bonnefonds ;

Il est rappelé que la modification simplifiée a pour objet :

- de rectifier une erreur matérielle relative à l'emprise du Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) qui figure sur le règlement graphique du PLU et le document du PAPAG, son emprise ayant été réduite en en excluant la parcelle cadastrée section AR n°75, en contradiction avec le point 4.20 de la délibération d'approbation du PLU,
- d'améliorer sur le règlement graphique la lisibilité de la modification d'un axe de ruissellement effectuée lors de l'approbation du PLU sur la base de l'étude de DECLIC Infra, conformément au point 4.14 de la délibération d'approbation (parcelles cadastrées section AB n°40 et 184).

Le SCoT Sud-Loire a émis un avis favorable. La Chambre d'Agriculture de la Loire et le Parc Naturel Régional du Pilat ont indiqué que ce projet n'appelait pas d'observations. Les autres personnes publiques consultées n'ont pas émis d'avis.

Le dossier a été mis à disposition du public du 14 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus, selon les modalités prévues. Il a fait l'objet de deux observations (une par courriel, et une autre par courrier et courriel) relatives à l'axe de ruissellement sur les parcelles cadastrées section AB n°40 et 184.

Deux riverains de ces parcelles ont en effet transmis une étude réalisée par le Bureau d'Etudes Paul ROYAL, qui infirme complètement les conclusions de l'étude du Bureau d'Etudes DECLIC Infra qui ont abouti à l'adaptation du règlement graphique du PLU lors de

son approbation le 27 janvier 2020. L'étude du Cabinet Paul ROYAL indique que la partie nord de la parcelle cadastrée AB n°40 classée en zone UC au PLU est également impactée par l'axe de ruissellement. Enfin, elle souligne les risques que ferait courir l'adaptation acceptée par la délibération d'approbation du PLU.

Pour d'évidentes raisons liées à la sécurité des biens et des personnes, et compte tenu des conclusions contradictoires des études fournies par les propriétaires, il apparaît nécessaire de faire réaliser une étude complémentaire sur ce secteur pour objectiver les conclusions de ces deux études.

Le second point de la modification simplifiée est donc retiré et sera réexaminé lors de la prochaine modification du PLU de Saint-Jean-Bonnefonds en 2021.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de Saint-Jean-Bonnefonds. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-Bonnefonds et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **décide du retrait du second point du projet de modification simplifiée du PLU relatif à l'amélioration sur le règlement graphique de la lisibilité de la modification d'un axe de ruissellement sur les parcelles cadastrées section AB n°40 et 184 ;**
- **autorise la réalisation d'une étude complémentaire pour objectiver l'emprise de l'axe de ruissellement sur les parcelles cadastrées section AB n°40 et 184 ;**
- **approuve la modification simplifiée du PLU de Saint-Jean-Bonnefonds qui vient rectifier l'erreur matérielle relative au périmètre du PAPAG ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **la dépense correspondante à la conduite de cette procédure sera imputée à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2020 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU